

# Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

## Séance du mardi 31 mars 2020

### Membres présents :

Collège professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLE, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège autres enseignants : Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET, Olivier DUPERON, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Jean-Marc BASCOURRET, Emmanuelle LECLERCQ, David ANNEBICQUE, Christelle DECLERCQ

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU, Augustine LEMOINE, Josua PIERRET, Manon GOSSET

Collège BIATSS : Nathalie HUMBERT, Emmanuel BONNET, Frédéric VELARD, Virginie BRULE-PINTAUX, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Arnaud ROBINET, Isabelle HELIOT-COURONNE, Edwige HELMER-LAURENT, Aude GALLAND, Jean-Luc PROST

### Membres représentés

Arnaud HUGUEL a donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Corinne DHILLY a donné pouvoir à Olivier DUPERON.

*Les échanges pour ce conseil d'administration ont été faits par mail.*

### **1. Compte financier 2019 :**

Monsieur Georges DURRY indique que l'écart entre la construction budgétaire de l'année 2019 et l'exécuté est très important. Par exemple, les résultats comptables présentés successivement aux élus du CA lors du vote du BI 2019 et des trois BR consécutifs varient d'un facteur 10 à 100 avec le résultat figurant dans le compte financier. Cela pose question sur la sincérité (au sens comptable) du budget présenté aux élus. La même chose s'était déjà produite en 2018. Monsieur Georges DURRY demande comment l'établissement compte améliorer le processus de construction budgétaire pour 2020.

Madame Hélène CEUF répond que la construction budgétaire s'est caractérisée par :

- une prévision partielle au budget des écritures d'inventaire : l'impact résultat de ces écritures est difficile à évaluer. Dès lors, le budget n'intègre pour le moment que les dotations aux amortissements, provisions et rattachement des subventions. Les produits à recevoir et charges à payer, importantes sur le volet recherche notamment, ne sont pas intégrées compte tenu de l'aléa de prévision ;
- l'impossibilité de prendre le résultat de la levée de la réserve comptable impactant les dotations aux amortissements et aux provisions et les reprises de subventions. Les travaux ont en effet été finalisés début février 2020.

Les actions correctives qui seront menées lors du BR 2020 consisteront :

- à intégrer les écritures d'inventaire dont l'impact résultat s'avère important. La prévision se fera sur des bases prudentielles dans la mesure où elle consiste, des mois à l'avance, à estimer l'avancement des projets subventionnés en dépenses à l'horizon de la clôture pour en déduire les produits à recevoir à même horizon. Pour autant, année après année, l'on constate un gain résultat sur ces opérations qu'il faudra donc prendre en compte ;
- à mettre à jour les estimations de dotations aux amortissements et aux provisions et de reprise des subventions compte tenu de la véracité des chiffres comptables maintenant la réserve levée.

Monsieur Georges DURRY indique que le résultat de 6M€ est lié en partie à une sous-exécution des dépenses de fonctionnement, notamment à celles de la recherche et du SAIC pour 3M€. Il y avait déjà ce problème en 2018. La plupart des projets de recherche conséquents sont pluriannuels, ce n'est pas nouveau. Il demande ce que l'établissement compte faire pour améliorer la prise en compte de la pluriannualité, notamment la prévision des engagements annuels autorisés.

Madame Hélène CEUF répond que la sous-exécution de 3,1 millions est pour 0,7 million liée aux opérations du CFA (année de transition du périmètre et des modalités de financement). La sous-exécution liée à la recherche et au SAIC s'élève à 2,4 millions. Lors de l'élaboration du BI 2020, après avoir constaté la sous-exécution 2018 ainsi que grâce au contrôle de gestion opérationnel depuis 2019, une budgétisation beaucoup plus fine des conventions de recherche et du SAIC a été mise en place. En effet, une prise en compte plus précise des calendriers de réalisation des opérations pluriannuelles a conduit à diminuer les enveloppes budgétées pour un total de 3 705 K€ décomposés ainsi :

- 2475 K€ pour la recherche, dont
  - 245k€ en masse salariale
  - 237 k€ en fonctionnement
  - 1994 K€ en investissement

- 1230 K€ pour le SAIC, dont :
  - 495 K€ en masse salariale
  - 595 K€ en fonctionnement
  - 140 K€ en investissement

Ces prévisions seront affinées lors du BR 2020 en fonction de l'atterrissage 2019, notamment.

Monsieur Georges DURRY indique que le bon travail conduit sur les écritures de régularisation et d'inventaire semble particulièrement positif en 2019. Il demande s'il s'agit des conséquences de l'inventaire physique lancé il y a quelques années. Il demande également sur quelle période (i.e. à partir de quelle année) s'étale ce travail sur les dotations\reprises pour les amortissements, dépréciations et provisions.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il y avait certainement un travail conséquent à conduire sur des immobilisations avec de potentielles subventions non rattachées. Il demande quand cet exercice prendra fin, ce qui permettrait aussi de consolider le travail de construction budgétaire annuel par les élus (voir question précédente).

Madame Hélène ŒUF répond que les travaux menés sur les comptes d'immobilisations en cours, d'une part, et le rattachement des financements, d'autre part, n'ont pas de lien avec l'inventaire physique (les immobilisations en cours étant exclues du champ de l'inventaire).

Ces travaux de régularisations sont terminés et la réserve afférente est levée. Il reste, à la clôture 2019, 4 044 K€ de subventions non rattachées, dont :

- 2 400 K€ de subventions non rattachables (finançant des projets au libellé générique) ;
- 533 K€ de financements liés à des immobilisations en cours (rattachement ultérieur lors de la mise en service de l'immobilisation) ;
- 1 111K€ de financements (contrats) encore en cours (rattachement ultérieur lors de l'acquisition de futures immobilisations).

Monsieur Georges DURRY demande à ce que les modalités de calcul du « taux d'autonomie financière » soient précisées. Il indique que le taux de pression sur la MS est finalement de 81,7 %, sous le seuil d'alerte de 82%, alors qu'il était de 81.08% au BR3. Ce taux de pression est également de 81,7% au BI2020 mais pour une MS prévisionnelle bien supérieure à celle de 2019 (164,5 M€ contre 162,9M€). Il demande une explication pour ces variations.

Monsieur Georges DURRY demande quelle est la part des HCV et des primes et indemnités dans la MS 2019. Il demande également quelle également une explication sur les reprises importantes sur les provisions pour le CET.

Madame Hélène ŒUF répond que le taux d'autonomie financière est calculé par le ratio des recettes propres (hors SCSP) sur le total des recettes encaissées. Cet indicateur est renseigné notamment dans le cadre du dialogue de gestion stratégique avec le Ministère. Pour l'exercice 2019, ce taux est donc de 17,1% (34 140 516€/199 435 758€). Il intègre le plan investissement de la Loi ORE (284 000€) inclus dans la SCSP afin de pouvoir être comparé à l'exercice 2018.

Un changement de méthode comptable est intervenu en 2018. Conformément à l'instruction relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires qui n'avait pas été prise en compte, une provision de 1,06 M€ a été comptabilisée pour la première fois à la place d'une charge à payer en 2018. Cette somme fait l'objet d'une reprise en 2019.

La différence de taux de pression de la masse salariale entre le compte financier (CF) 2019 et le BR3 2019 tient à l'écart des taux d'exécution de l'exercice sur les dépenses de MS (100%) et les recettes de fonctionnement encaissables (99%).

Pour la comparaison entre le CF 2019 et le BI 2020, la prévision de dépense de MS 2020 (164 480 K€ soit +0,92%) augmente de façon sensiblement proportionnelle à celle des recettes encaissables (201 316 k€ soit +0,94%). Le taux de pression passe alors de 81,72% (CF 2019) à 81,70 % (BI 2020).

La décomposition des principaux postes de dépenses de MS du CF 2019 est la suivante (source DRH) :

- traitements : 49,76%
- indemnités et primes : 4,52%
- HCV : 3,92%
- charges : 41,36%

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier 2019 de la fondation universitaire **avec 28 voix pour et 7 abstentions.**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2019 de la fondation universitaire **avec 28 voix pour et 7 abstentions.**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier 2019 de l'université **avec 27 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2019 de l'université **avec 28 voix pour et 7 abstentions.**

## **2. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'université :**

*Ce point n'a pas soulevé de questions de la part des conseillers.*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la délégation de pouvoir au président de l'université **avec 34 voix pour et 1 abstention.**